

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Identificateur SGH du produit: Slime Quick Spair
Nom Chimique: Mélange
Nom commercial: Slime Quick Spair
N° CAS: Mélange
N° EINECS: Mélange
No. D'Enregistrement d'REACH: Non disponible
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation(s) identifiée: Mastic pour le pneu.
Utilisations déconseillées: Il est conseillé aux utilisateurs de se renseigner davantage.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société: Accessories Marketing, Inc.
(Le Canada): ITW Permatex Canada
Adresse: 125 Venture Drive, Suite 210, San Luis Obispo, CA 93401 ÉU
(Le Canada): 35 Brownridge Rd., Unit 1, Halton Hills ON L7G 0C6 Canada
Téléphone: (805) 489-0490
(Le Canada): (905) 693-8900 (Tel), (905) 864-8602 (Fax)
Email (personne compétente): <mailto:brett@slime.com>
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence – ChemTel Inc.**
Tél. d'urgence (800) 255-3924 (Appel gratuit), (813) 248-0585

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- 2.1.1 Classifications SGH-** Dangereux selon les normes ONU de SGH et les réglementations dans Japon. Gaz comprimé dissous, Toxicité aiguë 4 (Oral, Inhalation, Cutanée), Irritant cutanée 2, Irritant oculaire 2, (2.5/1, 3.1/4, 3.2/2, 3.3/2).

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	 	Mention(s) d'avertissement	ATTENTION
Mention(s) de danger		H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation.	
Mention(s) de mise en garde		P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P304 + P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	

- 2.3 Autres dangers** **Classification aux États-Unis:** Non dangereux selon la norme l'OSHA de communication de dangers. **SMID:** Santé – 0, Inflammabilité – 0 Réactivité – 0

Classification SIMDUT (Canada): Dangereux selon la SIMDUT.

Classification A: Gaz Comprimés.

Classification D2B: Matériaux ayant d'autres effets toxiques (Irritant).

Classification SIMDUT (ÉU /Canada): Dangereux.

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H320: Provoquer une irritation des yeux.

**2.4 Autres informations** Aucun

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Classification SGH

Composants dangereux	% par poids	N° CAS	N° CE	Pictogramme(s) de danger et Mention(s) de danger
2-Butoxyéthanol	10-30	111-76-2	203-905-0	3.1/4, 3.2/2, 3.3/2; H302, H312, H315, H319, H332
Norflurane	10-30	811-97-2	212-377-0	2.5/1; H280
Éthylène glycol	1-5	107-21-1	203-473-3	3.1/4(oral); H302
Ammoniac	<0.2	7664-41-7	231-635-3	2.5/1, 2.6/2, 3.1/3 (Inhalation), 3.2/1B, 4.1/1; H221, H280, H314, H331, H400

3.3 Informations Supplémentaire - Pour le texte complet des phrases de H, consulter le chapitre 16. Les ingrédients non dangereux ne sont pas énumérés et constituent le reste de ce produit.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée. Maintenir le patient au repos et lui appliquer un masque à oxygène s'il a des difficultés à respirer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Laver les zones affectées avec le savon et l'eau chaude. En cas d'irritation, appeler un médecin. Peut être absorbé à travers la peau provoquant des effets nocifs systémiques.
Contact avec les yeux	Retirer les lentilles de contact. Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Voie d'exposition peu probable. L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales. En cas d'ingestion, Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau à la victime.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aigu:	Peut être absorbé à travers la peau provoquant des effets nocifs systémiques. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Effet irritant sur la peau et les yeux. Affecte le foie, les reins, système nerveux central où systémique absorbée ou ingérée.
Effets retardés et chroniques:	En général, similaire à l'expositions aiguë. Contact cutané, prolongé ou chronique, peut provoquer une dermatite.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Combustible mais prend feu difficilement. Fumée âcre.

Insensible aux chocs mécanique ou décharges statiques.

Point d'éclair > 93,3 °C / 200 °F. Limites d'explosivité: Non Établi. Auto-inflammabilité: Non Établi

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Rien de connu.

Moyens d'extinction à Proscrire

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les contenants peuvent éclater à l'exposition à des températures élevées et libérant des contenus qui peuvent être glissants.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Les gants en nitrile sont conseillés pour le nettoyage des déversements. Évacuer si nécessaire. S'assurer du port d'une protection individuelle convenable (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Les dangers pour l'environnement ne peuvent pas être exclus par un traitement ou une élimination de résidus inappropriés.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Mélanger le produit déversé avec du sable, puis ramasser à la pelle dans un récipient couvert. Pour les petits déversements sur des surfaces dures, laisser la substance à durcir, puis ramasser et le jeter.
6.4	Référence à d'autres sections	Voir les Sections 7, 8, et 13.
6.5	Autres informations	Aucun

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter toute ingestion. Éviter le contact oculaire et cutané. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Maintenir à l'écart des agents oxydants. L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Gaz sous pression. Ne pas utiliser ou stocker à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Ne pas stocker ni transporter avec des matières comburantes, par exemple. Ambiante.
	Température de Stockage	Non disponible
	Temps limite de Stockage	Peut réagir violemment s'il est en contact avec les acides, les agents réducteurs alcalins et les métaux lourds.
	Matières incompatibles	
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Consulter le fournisseur.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE (6)	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque:
2-Butoxyéthanol	111-76-2	20	NE	NE	NE	(2)
		50	NE	NE	NE	(1)
Norflurane	811-97-2	1000	NE	NE	NE	(4)
		1000	NE	NE	NE	(5)
Éthylène glycol	107-21-1	20	NE	40	NE	(3)
		NE	100 plafonds	NE	NE	(2)
Ammoniac	7664-41-7	20	NE	50	NE	(3)
		25	NE	35	NE	(2)
		50	NE	NE	NE	(1)

(1) - LEP (limites d'exposition permises) (Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles, OSHA)

(2) - Valeurs limites américaines. (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux, ACGIH)

(3) - LEP (limites d'exposition permises) (Communauté Européenne)

(4) - LEP (limites d'exposition permises) (Bureau de Santé et Sécurité dans le Royaume-Uni, UK HSE)

(5) - LEA (Limite d'exposition acceptable) (Le Société Dupont dans les États-Unis).

(6) - LEP ne sont pas disponibles pour les composants non listés. NE = Non Établi.

8.1.2 Valeur limite biologique

Type de valeur limite (pays d'origine)	SUBSTANCE	N° CAS	Valeur limite biologique	Remarque:
Les valeurs limites biologiques ne sont pas disponibles pour ce produit.				

8.1.3 PNECs et DNELs

PNECs ou/et DNELs ne sont pas disponible pour cette produit. Comme tous produits chimiques, les utilisateurs sont conseillé d'éviter tous expositions inutiles.



8.2.2 Équipement personnel de protection

	Équipement respiratoire	Généralement pas nécessaire.
	Protection des Yeux	Porter des lunettes de sécurité comme le procédure propre.
	Gants	Porter des gants imperméables en cas de contact cutané est possible.
	Protection de corps	Généralement pas nécessaire.
	Contrôles d'engineering.	Assurer une ventilation adéquate.
	Autre	Nettoyer tout équipement contaminé.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide visqueux	Couleur	Vert
Odeur	Odeur légère de ammoniac.	Limite Olfactive (ppm)	Non disponible
Point/Intervalle de fusion / Point de Congélation (°C)	< 0 °C (32 °F)	Point/intervalle d'ébullition [°C]:	> 100°C (212°F)
Point d'éclair (°C)	> 93,3 °C (200 °F)	Limites d'explosivité	Non disponible
Auto-inflammabilité (°C)	Non disponible	Température de décomposition (°C)	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible	Propriétés comburantes	Non-oxydant
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible	pH	10,6 ± 0,8
Taux d'évaporation	< acetate de butyle	Pression de Vapeur (mm Hg)	17 à 20°C (68°F)
Densité de Vapeur (Air= 1)	> 1	Masse volumique (g/ml)	1,10 ± 0,1
Solubilité (Eau)	insoluble.	Solubilité (Autre)	Non disponible
Coefficient de Partage (n-Octanol/eau)	Non disponible	Viscosité (mPa.s)	<3 mPa.S.

9.2 Autres informations

Composé Organiques Volatils: <35% par poids.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 Réactivité**

Peut réagir avec des matières incompatibles.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Éviter températures extrêmes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment s'il est en contact avec les acides, les agents réducteurs alcalins et les métaux lourds.

10.4 Conditions à éviter

Éviter températures extrêmes.

10.5 Matières incompatibles

Peut réagir violemment s'il est en contact avec les acides, les agents réducteurs alcalins et les métaux lourds.

10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote, Oxydes de soufre. La décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques, irritantes et inflammables.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SUBSTANCE	N° CAS	DL ₅₀ (Orale, Rat)	CL ₅₀ (Inhalation, Rat)	DL ₅₀ (Cutané Rat)
2-Butoxyéthanol	111-76-2	470 mg/kg	450 ppm / 4 Heures	220 mg/kg (Lapin)
Norflurane	811-97-2	NE	567 000 ppm / 4 Heures	NE
Éthylène glycol	107-21-1	4 700 mg/kg	200 mg/m ³ / 4 Heures	10 625 mg/kg (Lapin)
Ammoniac	7664-41-7	NE	2 000 ppm / 4 Heures	NE

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë et l'effets d'exposition

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Voie d'exposition peu probable.

Inhalation Nocif par inhalation.

La Peau Provoque une irritation cutanée. Peut être absorbé à travers la peau provoquant des effets nocifs systémiques.

Les Yeux Provoque une irritation oculaire.

Irritation	Provoque une irritation des yeux et de la peau.
Corrosivité	Légère
Toxicité par administration répétée	En général, similaire à l'expositions unique. Peut provoquer une dermatite.
Cancérogénicité	Pas de données.
Mutagénicité	Pas de données.
Toxicité pour la reproduction	Pas de données.
11.2 Autres informations	Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Peut causer des dommages à l'environnement. En général, cette ne devrait pas causer le dommages à long terme.
12.2 Persistance et dégradabilité	Persistante partiellement.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Ce produit peut s'accumuler en cas de déversements multiples.
12.4 Mobilité dans le sol	La mobilité variable en fonction de composant individuelle.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas de données.
12.6 Autres effets nocifs	Les dangers pour l'environnement ne peuvent pas être exclus par un traitement ou une élimination de résidus inappropriés.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides.
13.2 Autres informations	Aucun

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transports terrestres (ADR/RID) (c)(d)		Transports terrestres (dans les EU) (b)(c)(d)	
numéro ONU,	1950	numéro ONU,	1950
Dénomination de La Matière	Aérosols, Ininflammable	Dénomination de La Matière	Aérosols, Ininflammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.2	Classe(s) de danger pour le transport	2.2
D'Emballage	Aucun	D'Emballage	Aucun
Étiquette(s) de danger	Gaz Ininflammable	Étiquette(s) de danger	Gaz Ininflammable
Dangers pour l'environnement	Aucun	Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun

Transport maritime (IMDG) (c)(d)

numéro ONU,	1950	numéro ONU,	1950
Dénomination de La Matière	Aérosols, Ininflammable	Dénomination de La Matière	Aérosols, Ininflammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.2	Classe(s) de danger pour le transport	2.2
D'Emballage	Aucun	D'Emballage	Aucun
Polluant Marin	Aucun	Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun

(b) – Dans l'États-Unis, classification ORM-D peut être utilisé jusqu'en 2014. Consulter les fournisseurs de transport

(c) - Consulter les fournisseurs de transport.

(d) - Vérifier les réglementations pertinentes pour les dispositions particulières

Transports aérien (OACI/IATA) (c)(d)

numéro ONU,	1950	numéro ONU,	1950
Dénomination de La Matière	Aérosols, Ininflammable	Dénomination de La Matière	Aérosols, Ininflammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.2	Classe(s) de danger pour le transport	2.2
D'Emballage	Aucun	D'Emballage	Aucun
Polluant Marin	Aucun	Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1.2 Règlements nationaux

Les États-Unis

TSCA (Loi sur la Pollution par les Substances Toxiques)

SARA 311/312 - Catégories de Dangers.

SARA 302 - Substances Extrêmement Dangereuses.

SARA 313 - Produits Chimiques Toxiques

CERCLA (Loi relative au Contrôle des Substances Toxiques)

Tous les produits chimiques listés

Santé aiguë,

Contenants sous pression.

Listé - Aucun

Listé - 2-Butoxyéthanol (comme un éther de glycol), Ammoniac (comme l'hydroxyde d'ammonium)

Pas de données.



CAA (Loi Relative à la Pollution de L'air de 1990)	Listé - Aucun
CWA (Loi relative à la Pollution de L'eau)	Listé - Aucun
Droit de L'état à Connaitre Les Listes	Listé si requis.
Proposition 65 (Californie)	Listé - Aucun
Le Canada	
Classification de SIMDUT	A – Gaz Comprimés. D2B – Matériaux ayant d'autres effets toxiques.
Listes Intérieure et Extérieure des Substances (LIS/LES)	Listé si requis.
Liste de Divulgation des Ingrédients	Listé si requis.
Le Japon	
Loi incendie en Japon	Non classé comme inflammable / combustible, comburant, ou réactives.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Dangereux – Nocif, l'Irritant, Aérosols sous pression.

SECTION 16: AUTRES DONNÉES

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

LÉGENDE

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / American Conference of Government Industrial Hygienists

CAS - Service des résumés chimiques /Chemical Abstracts Service

EINECS- Inventaire Européen des substances chimiques commerciales existantes / European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

HMIS/SMID - Système d'identification de matériaux dangereux / Hazardous Materials Identification System

IARC - Le Centre international de Recherche sur le Cancer / International Agency for Research on Cancer

NA Not Available / Non disponible ND - Not Determined / Non déterminé

NE - Not Established / Non Établi NR - Not Reported / Non rapporté

NIOSH - Institut National pour sécurité ou santé au travail /National Institute for Occupational Safety and Health

NTP - Programme National de Toxicologie / National Toxicology Program

OSHA - Administration de la sécurité et la santé au travail/ Occupational Safety and Health Administration

RTECS - Registre des Effets Toxiques de Substances Chimiques (les EU) / Registry of toxic Effects of Chemical Substances

WHMIS/SIMDUT - Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail / Workplace Hazardous Material Information System

Références: RTECS , Service des résumés chimiques (CAS), EINECS/ESIS, Casarett & Doull's Toxicology, Goldfranks's Toxicological Emergencies, Informations du fabricant.

Mention(s) de danger

H221: Gaz inflammable.

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H320: Provoquer une irritation des yeux.

H331: Toxique par inhalation.

H332: Nocif par inhalation.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.



Conseils en matière de formation : Aucun**Autres informations:** Remplace tous éditions d'avant.

À notre connaissance, les informations présentées dans cette fiche sont exactes. Cependant, le fabricant et ses filiales n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information aux présentes. Les données et les calculs sont basés sur l'information donnée par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Les utilisateurs sont conseillés de confirmer avant utilisation que l'information est courante, applicable et adaptée aux circonstances de l'utilisation. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité des dommages à l'acquéreur ou aux tierces personnes provoquées par le matériel si les procédures de sûreté raisonnables comme stipulées dans la fiche technique ne sont pas mises en place. En outre, le fournisseur n'assume aucune responsabilité des dommages provoqués par utilisation anormale de ce matériel même si des procédures de sûreté raisonnables sont suivies. Toutes les questions concernant ce produit devraient être dirigées vers le fabricant du produit comme décrit dans la section 1.

